

Ombelyne Dagicour, historienne de formation, docteure en histoire contemporaine des relations internationales et est aujourd'hui première adjointe chargée de l'innovation démocratique à Poitiers. Elle s'occupe des problématiques concernant la démocratie locale, l'innovation démocratique et de l'engagement citoyen.

1. *Quel est votre parcours politique et militant ?*
2. *Votre parcours militant ou citoyen avant votre élection vous a certainement donné des idées, aspirations, volontés, envies, des utopies. Comment est-ce que ces idées avec lesquelles vous êtes arrivés ont été confrontées au réel de l'exercice du pouvoir municipal ?*
3. *Est-ce que cela a changé quelque chose dans votre vision de tout cela ? Qu'est-ce que vous avez trouvé en arrivant qui vous a étonné ?*
4. *Est-ce que le fait de venir d'un collectif citoyen vous a amené à arriver avec des idées particulières qui étaient sans doute un peu différentes de celles d'un parti politique ?
Et est-ce que, presque cinq ans plus tard, vous avez le sentiment que ces idées se retrouvent ou au contraire qu'elles sont très différentes les unes des autres ?*

J'ai toujours eu cette appétence pour **le politique plutôt que la politique**. Mon engagement politique remonte à 2017. À ce moment-là, je travaillais en Suisse déjà depuis quelques années, qui est une autre culture politique, vraiment basée sur la démocratie directe. J'ai aussi adhéré à ce moment-là en 2017, à une association politique qui s'appelle *À nous la démocratie*, et qui portait un discours autour de la démocratie directe.

Une idée simple à laquelle j'ai adhéré rapidement : la démocratie directe c'est pouvoir se réapproprier une forme de souveraineté démocratique, et que tout citoyen a une égale capacité et une légitimité à pouvoir participer à des choix qui sont des choix impactants, à pouvoir décider. Ce n'est pas exactement la même chose que quand on parle de pouvoir d'agir. **C'est cette idée au fond qu'il y a un autre partage du pouvoir, un rééquilibrage du pouvoir qui peut exister.**

En France, ce serait possible de pouvoir faire en sorte que notre démocratie fonctionne aussi en se réappropriant certains de ses outils. La manière dont je suis venue à la politique a été hasardeuse. C'est une rencontre avec les tout débuts du mouvement citoyen *Poitiers Collectif*. J'ai été convaincue tout de suite par la méthode, on était à ce moment-là en 2018-2019. C'était dans cette période d'effervescence aussi des Gilets jaunes, post-Nuit Debout, dans une période aussi où il y avait pas mal d'agitation, de mouvements en faveur d'une politisation plus importante, en faveur d'un autre rapport plus horizontal à l'exercice du pouvoir.

Cette expérience *Poitiers Collectif* a été vraiment déterminante par la suite, dans la manière d'envisager aujourd'hui mon rôle d'élu. On fait partie de ces listes citoyennes qui ont remporté certaines villes en 2020. Poitiers, c'est l'une des plus grandes villes remportées par une liste citoyenne et participative. On est plus de la moitié des élus parmi nous qui sommes non-encartés, parmi les postes d'adjoints.

Et on s'est formés pendant deux ans avant l'élection au sein de ce collectif citoyen. Et dans celui-ci, on était vraiment très loin de ce qu'on peut voir ailleurs, des querelles d'appareils politiques. Le parti pris dès le départ, c'était de dire : **le projet avant les têtes, avant la tête.**

Quand on venait aux plénières de Poitiers Collectif, on mettait de côté sa casquette, membre d'un parti politique, d'une association ou autre, on venait ici pour construire quelque chose ensemble. Et ça, en dehors de nos affiliations militantes respectives les unes et les autres.

Et puis la deuxième chose aussi très importante était de repenser nos mécanismes de démocratie interne dans le mouvement collectif. Ça passait par des pratiques, l'exigence de transparence, d'animation, de vraiment animer chacune de nos réunions de groupe, mais de plénière également, pour faire en sorte que les décisions soient issues de délibération et que ces décisions soient vraiment prises collectivement.

Ça a été vraiment très formateur par la suite, je pense, dans la manière de concevoir nos politiques publiques, sous un rapport de collaboration entre les uns et les autres, et décider de faire ensemble et de tenir.

Notre rôle aujourd'hui dans le collectif, aujourd'hui dans la municipalité, pour tous les membres du collectif citoyen, c'est de tenir cette ligne de la décision collective et de la démocratie en interne en matière de gouvernance.

On s'est tout de suite posé la question, comment est-ce qu'on pourrait créer les conditions d'un autre exercice du pouvoir entre élu et citoyen, en repartant au fond de l'idée qu'un élu c'est un citoyen comme les autres ? Comment est-ce qu'on pourrait passer aussi de citoyen qui ne sont pas que des électeurs, mais vraiment des citoyens qui sont pleinement actifs dans les décisions municipales, dans la gouvernance municipale.

Il y avait peu d'intérêt à développer de la démocratie participative de type consultative. Il faut aller bien au-delà de la simple consultation, c'est vraiment une urgence. On avait dessiné en 2020 un schéma de gouvernance en réfléchissant à la place du citoyen dans la gouvernance municipale. Tester une nouvelle forme de démocratie qui n'est pas une démocratie simplement participative, mais une démocratie délibérative et une démocratie plus directe.

Faire plus de démocratie aujourd'hui, on ne sait pas vraiment le faire en réalité. Surtout pour une ville d'une taille de 90 000 habitants, donc il faut bien expérimenter et tester, innover. C'est le sens de ma délégation, puisque je suis première adjointe chargée de la participation citoyenne et de l'innovation démocratique. Le fait d'être première adjointe, c'est un symbole, parce que souvent, les premiers adjoints, c'est ceux qui font les choses sérieuses (les finances et les RH).

C'est à la fois un message en externe vis-à-vis des habitants, des partenaires, des associations, mais surtout en interne vis-à-vis de l'administration, d'impulser un nouveau logiciel qui est celui du faire ensemble, d'un rapport de collaboration, d'horizontalité entre élus et citoyens, et donc de prendre en compte la valeur de la parole citoyenne dans nos décisions.

Quand on est arrivé, on partait d'extrêmement loin, on a remporté les élections, on a constaté que le fonctionnement municipal en interne, notamment administratif, était pensé sur un mode très hiérarchique, très vertical. On a dû repenser complètement l'administration avec nos ambitions politiques, de transition écologique, de justice sociale et de renouveau démocratique. On a créé pour ça un service, une mission de participation citoyenne qui n'existait pas. Aujourd'hui, j'ai six agents qu'on a recrutés qui travaillent sur ces missions avec moi.

On s'est beaucoup formés, élus et agents, sur l'échelle de la participation citoyenne, sur comment construire des séquences démocratiques avec nos habitants dans différents projets. On a organisé un

réseau de références au sein de l'administration pour faire en sorte que cette culture de la participation citoyenne puisse s'infuser dans nos différentes politiques publiques. J'ai la chance de ne pas être seulement l'élu en charge de ces questions, mais faire en sorte vraiment que l'ensemble des élus aient ce réflexe et cette préoccupation de la parole citoyenne, avec les citoyens, mais aussi avec les acteurs dans les différents champs de nos politiques publiques.

1. Comment vous arrivez à transformer l'organisation et comment vous embarquez les autres élus? Comment se traduit cette transversalité?

2. Dans une ville comme Poitiers, il y a des conseils citoyens, il y a un budget participatif, il y a un certain nombre de démarches qui préexistent ou qui existent. Cette « old » participation, comment vous voyez ça, comment vous l'avez faite évoluer et comment vous la tirez vers votre vision plus transversale ?

3. Il y a une multitude d'associations qui étaient certainement préexistantes avant que vous arriviez, qui ont une division peut-être un peu différente, qui avaient des façons de faire dans la relation à la municipalité. Avez-vous mis en place des relations ? Est-ce que vous avez structuré les relations avec votre écosystème associatif notamment ?

Concernant les autres élus, ceux qu'il faut embarquer, c'est ceux qui n'ont pas forcément cette culture politique. *Poitiers Collectif* est constitué d'une majorité de citoyens, rapidement nous ont rejoint EELV, Génération.S, et dernièrement le Parti communiste. Il a fallu se mettre d'accord sur la posture, les pratiques avec ces différentes formations politiques.

Très rapidement, on a mis en place au sein de notre municipalité des réunions. On a des bureaux municipaux où tous les élus, tous les lundis sont présents, ce qui permet vraiment d'avoir ces espaces aussi de transmission de l'information entre nous. On a aussi des réunions de majorité tous les 15 jours où sont présents là aussi tous les élus.

Ces réunions de majorité, on les anime, on vient avec un sujet qu'on doit discuter, qu'on doit débattre, et on utilise des **outils d'animation collectif** qui nous permettent de trancher, pour faire en sorte que ce ne soit pas à la maire de trancher, ni à une poignée de présidents de groupe de déterminer les choix qui sont importants pour notre majorité.

Il faut rappeler qu'on est arrivés en 2020, 2021, on était en période du Covid. C'était une contrainte majeure dans le fait d'aller pouvoir faire de l'aller-vers et puis aussi de pouvoir redynamiser certaines instances qui ont été quand même très marquées et très fragilisées par ce Covid.

On a des conseils citoyens et des conseils de quartier à Poitiers. On a fait le bilan de ces instances quand on est arrivé et on s'est rendu compte évidemment, mais ce n'est pas une nouveauté, sont peu représentatifs de l'ensemble de la population. On y retrouve ceux qui ont les codes pour se mobiliser.

À partir de ce bilan, on a essayé de mettre en place une formation. J'avais notamment fait intervenir Patrick Norenberg, pour former ces conseils citoyens à changer de posture. Afin d'éviter une logique de guichet, dans laquelle ils étaient empêtrés depuis des décennies vis-à-vis de la municipalité.

Je n'ai pas mis tant de moyens que ça sur la redynamisation des conseils citoyens et des conseils de quartier. En revanche, on les a associés à tous nos autres dispositifs, notamment à la gouvernance des

budgets participatifs. On a 800 000 euros pour la ville de Poitiers et ça a permis, en les associant à différents dispositifs participatifs, de pouvoir travailler sur la posture de ces acteurs.

Là où je me suis vraiment surtout concentrée, c'est plutôt sur l'**accompagnement de collectifs d'habitants**, parce qu'on se rend bien compte que des formats conseils citoyens, conseils de quartier ou associations ne sont plus forcément des formes qui parlent beaucoup aujourd'hui en termes d'engagement.

Une grande partie de la population recherche plus de flexibilité dans ses formes d'engagement, plus d'horizontalité. Donc, on a des collectifs d'habitants depuis 2020, qui se sont organisés sur différents quartiers de la ville autour de projets concrets. On a aussi les tables de quartier qui se sont constituées depuis 2020. On s'est servi d'abord des budgets participatifs, à hauteur de 800 000 euros, et ça a été un moyen de financer pour des collectifs d'habitants des projets en investissement à l'échelle du quartier.

Ce qu'on a ajouté, c'est la possibilité aussi de pouvoir financer par les budgets participatifs des projets à l'échelle de la ville de Poitiers, ce qui est une nouveauté en soi. Dans la manière de concevoir les budgets participatifs, de rajouter des temps d'atelier : foire aux projets ou autre... Qui permettait vraiment de favoriser le collectif, la création de liens à travers les budgets participatifs, et d'être moins dans des demandes individuelles.

Depuis un an, on a remis à plat le dispositif des budgets participatifs avec des porteurs de projets, et on l'a fait évoluer en créant une enveloppe de fonctionnement. C'est une expérimentation depuis cette année : une enveloppe en fonctionnement d'abord à hauteur de 50 000 euros pour commencer. L'objectif est de pouvoir financer des moyens que n'ont pas aujourd'hui des collectifs d'habitants qui ne peuvent pas être subventionnés par ailleurs comme les autres associations. Ça peut être des moyens de communication, d'expertise citoyenne, de la médiation... ou d'autres formes d'outils qui permettraient de mener à bien leur projet et de favoriser leur autonomie dans la gestion et la conduite de leur projet.

Concernant le conflit, oui, on a des désaccords. La politique que l'on mène, notamment sur des questions de transition écologique, la place de la voiture, du stationnement, créer des pistes cyclables supplémentaires, ça fait réagir.

Des mobilisations de collectifs d'habitants nous ont fait bouger et nous ont amené à devoir revoir notre copie. Par exemple : un chantier de réalisation d'une piste cyclable, le Pont-Neuf. C'est suite à une mobilisation citoyenne très importante qu'on est revenu complètement sur la manière dont on envisageait de réaliser cette piste cyclable. On adopte une posture de reconnaissance en tant qu'élus en disant qu'on s'est trompé, qu'on n'a pas pris la bonne décision à ce moment-là.

La deuxième chose, c'est **un droit d'interpellation citoyenne** qui est actif depuis un an. C'est ce qu'on a trouvé de plus abouti pour reconnaître le désaccord, la conflictualité, l'interpellation citoyenne comme faisant partie de la démocratie, de la démocratie locale et d'une démocratie qui est vivante. Ceci avec différents seuils : premier seuil, 50 habitants, on les reçoit pour un premier entretien avec les élus sous trois semaines et qui permet un compte-rendu public. Deuxième seuil, 900 signatures qui permettent aux pétitionnaires de mettre le sujet à l'ordre du jour du Conseil municipal. Et un troisième seuil qui permet, avec 4 500 signatures, de déclencher la mise en place d'un référendum local. C'est ce qui se rapproche le plus, dans ce que permet notre droit, du référendum d'initiative local.

Ça permet de mieux centraliser les doléances, les désaccords, de pouvoir assurer un suivi aussi plus efficace de ces désaccords. La vertu que j'y vois, c'est d'accepter le désaccord, mais de le replacer dans

un autre cadre, qui est celui d'un cadre de débat public qui est apaisé. Il faut absolument développer cette culture du débat public.

On a vraiment une exigence, et pour nous, **l'éducation populaire**, c'est une manière aussi de répondre à des besoins dans une société qui est vraiment fragmentée, et je crois qu'on ne pourra pas reconstruire la cohésion sociale sans l'éducation populaire.

La ville de Poitiers en 2022 a été à l'initiative des premières rencontres nationales de l'éducation populaire organisées ici. On a la chance d'avoir un tissu associatif très important, plus de 3500 associations et des experts de l'éducation populaire que sont nos maisons de quartier. On a dix maisons de quartier sur la ville de Poitiers.

Ces structures sont très fragilisées avec le Covid, financièrement aussi très fragilisées, et donc les rencontres nationales de l'éducation populaire qu'on a organisées, ça répondait à un besoin de pouvoir créer un espace de discussion entre la ville et ses différents acteurs du territoire associatif, un espace aussi de réflexion, et un espace où on a construit ensemble un plaidoyer et un plaidoyer commun en faveur justement de l'éducation populaire auprès des pouvoirs publics pour réclamer plus de moyens.

Il y a une proposition de loi qui a été issue des deuxièmes rencontres de l'éducation populaire qui a eu lieu l'an dernier. La dissolution a un peu mis ça en pause pour le moment, mais ce plaidoyer de la ville de Poitiers et des acteurs associatifs locaux et nationaux d'autres villes existe. On a mis en place des conventions pluriannuelles d'objectifs avec nos maisons de quartier, sur lesquelles la question de la citoyenneté et de l'éducation populaire a clairement été inscrite dans la convention d'objectifs mutuels.

Un soutien aux associations, en **augmentant les subventions depuis 2020**. Je ne sais pas si on sera en capacité de continuer à le faire, malheureusement, vu la situation financière dans laquelle nous sommes. En tout cas, c'est une manière de soutenir aussi nos associations dans ce champ.

Développement d'une politique municipale dans l'éducation populaire, dans laquelle on associe évidemment les maisons de quartier étroitement. Un exemple, les vacances pour tous. Quand on parle d'éducation populaire, c'est aussi un moment clé de notre histoire, de l'histoire de notre pays, de la démocratisation, des congés payés, des loisirs. Il y a un droit aujourd'hui à faire valoir de temps libéré. On offre depuis 2020 tout un programme de vacances, de séjours, pour rendre possible ce temps libéré, ce droit au loisir. On a accueilli presque 15 000 enfants et familles, ce qui favorise la mixité sociale à travers ces séjours. On a étendu le dispositif l'an dernier aux seniors pour lutter contre l'isolement. Aujourd'hui, on propose aussi des séjours qui rentrent dans le cadre de la politique vacances pour tous, ce qui est envisagé comme étant une politique d'éducation populaire.

Les dispositifs innovants :

1. *Concernant le droit d'interpellation, vous avez mis du temps un petit peu à l'installer, de trouver le bon support juridique, j'imagine. Vous aviez aussi un témoignage concernant votre Assemblée populaire. Pouvez-vous nous décrire un petit peu le contexte et surtout nous dire si, selon vous, il faudrait faire évoluer le droit pour laisser plus de place à des expérimentations de ce type ?*
2. *Pour revenir sur votre Assemblée populaire, vous êtes à votre deuxième édition. En quoi elle produit la délibération ? Est-ce qu'elle permet une avancée délibérative importante selon vous par rapport à d'autres dispositifs ? Est-ce qu'il y a eu des bonnes surprises, des choses où vous êtes allés plus loin, ou à l'inverse, des freins à la délibération dans ce type d'instances ?*

3. *Pour revenir aussi sur le référendum d'initiative citoyenne, est-ce que vous envisagez d'avancer sur ce sujet ? Est-ce qu'il y a justement d'autres freins juridiques à lever ou d'autres difficultés ?*
4. *Est-ce que vous arrivez à vous assurer que cette innovation est accessible à tous les citoyens et toutes les citoyennes de votre territoire ? Est-ce qu'il y a encore des rapports de pouvoir qui se réinvestissent dans ce droit d'interpellation ? Est-ce qu'il y a des effets de bord qui privilégient certaines parties de votre population plutôt que d'autres ?*

Pour revenir sur la raison d'être de l'Assemblée populaire qu'on a mise en place. L'objectif-là, c'était vraiment d'aller plus loin que de la consultation. On voudrait que les citoyens puissent participer aux décisions, comment on s'y prend ? On avait imaginé cette assemblée citoyenne. Pendant la campagne, on avait imaginé que cette assemblée serait composée de 150 citoyens. Ce sera un tiers de citoyens tirés au sort, d'acteurs du territoire et puis un autre tiers d'acteurs de terrain, notamment parmi les instances représentatives de quartier.

On ne veut pas que les élus soient à côté et que cette assemblée citoyenne soit à côté, une arène participative à côté du schéma de décision du circuit de décision municipale, mais bien qu'elle soit partie dans le circuit décisionnaire local.

Donc on a préfiguré cette assemblée avec un groupe d'habitants et un groupe d'habitants tirés au sort et avec des acteurs de quartier. Il en est ressorti une instance dont on n'aurait jamais pu imaginer en fait. L'intelligence collective nous a vraiment encore bluffés. Et donc cette Assemblée citoyenne est mixte, puisque les élus, nous faisons partie de celle-ci dans sa composition.

Dans la première version, elle était composée de 100 habitants tirés au sort, uniquement tirés au sort, et vient qui veut, c'est-à-dire qu'on envoie courriers d'invitation à tous les habitants de la ville, puisqu'on part du principe que chacun, chacune est légitime à prendre part. Donc il faut bien inviter les gens, si on veut qu'ils viennent, et bien à nous de donner les moyens pour les faire venir. Cette assemblée citoyenne est décisionnaire.

En réalité, c'est très difficile de pouvoir le tenir, parce que **le cadre juridique actuel ne permet pas d'avoir une assemblée qui est décisionnaire**, mais uniquement des assemblées qui sont consultatives. Et donc c'est une assemblée qui repose sur le principe du débat, du débat contradictoire et du vote. Son objectif, c'est de co-construire des décisions, et en cela les décisionnaires. Et les élus, nous sommes partie prenante de la délibération. Pour les assemblées citoyennes, c'est des grandes journées d'assemblées, d'agoras, qui commencent le matin et qui terminent le soir à 18h.

La préoccupation c'est que tout ce qui est présenté à l'Assemblée citoyenne, ce soit des choses qu'on soit en capacité de faire. En amont, il y a tout un travail de préparation pour préparer les arbitrages qui seront à faire lors des grandes journées citoyennes ouvertes à tous. Donc la co-décision et la délibération se fait vraiment par **des allers-retours entre élus et habitants**, d'abord en amont, avec un petit groupe de proposition, qui a pour objectif d'identifier des experts, d'identifier les arbitrages qui seront ensuite à faire lors des grandes journées d'Assemblée. Et lors de l'Assemblée, nous, élus, on s'est assuré que tout ce qui est discuté là, c'est possible. Et on ne reviendra pas dessus ensuite.

Ce fonctionnement a fait réagir l'État, la préfecture, créer cette nouvelle instance démocratique et faire en sorte que ce ne soit pas simplement une volonté politique, mais la volonté aussi de l'inscrire dans le temps, au-delà de nos propres mandats. On a passé une délibération de création de cette Assemblée citoyenne en décrivant son fonctionnement, et ça a suscité un premier recours gracieux de la part du

préfet de la Vienne, qui nous a demandé tout d'abord de clarifier le statut juridique de cette nouvelle instance de participation, sachant que, évidemment, on allait bien plus loin que la simple consultation.

Or, le préfet était très préoccupé du fait que nous, élus, nous puissions nous dessaisir de notre pouvoir de décision. Ce qui a nécessité de devoir, il nous a demandé de retirer la délibération. Alors, on a réécrit la délibération, on a réécrit les principes de fonctionnement de l'Assemblée citoyenne en bricolant. On a trouvé un article de loi, notamment du CRPA, (Code des relations entre le public et l'administration) qui permettait de pouvoir réécrire nos principes de fonctionnement en faisant en sorte que le travail de l'Assemblée citoyenne soit un travail associé.

Ce que dit cet article 131-1, c'est qu'il est possible sous certains projets de pouvoir associer le public à l'élaboration d'un projet, d'une politique publique. Le terme associé étant suffisamment large pour laisser une marge d'interprétation. Donc nous faisons du travail associé. C'est ce qui a permis de contourner ce premier obstacle juridique.

Et puis le deuxième obstacle est venu quand on a décidé d'indemniser les membres de l'Assemblée citoyenne. En particulier du groupe de proposition qui était très impliqué dans la préparation et le travail quotidien avec nos élus, indemnisés parce que certaines personnes ne sont pas tous égales dans la capacité de pouvoir participer à la politique, et surtout à des exercices délibératifs qui demandent du temps et un engagement citoyen conséquent. On a dû bricoler, puisqu'en l'absence d'un statut du citoyen participant qui permette de reconnaître cette participation citoyenne et de donner du temps, des moyens aux citoyens, on a utilisé le statut de collaborateur occasionnel du service public, en se basant sur une indemnité qui serait comparable aux jurys d'assises.

On a délibéré, et là aussi le préfet nous a demandé de retirer la délibération au motif que le statut de collaborateur occasionnel du service public ne peut pas s'appliquer à des citoyens lambda ordinaires, mais uniquement à certaines catégories de personnes qualifiées.

J'ai refusé de retirer cette délibération, au motif qu'il faut absolument défendre le droit à la participation, à la participation effective de toutes et tous, y compris des plus éloignés, des plus fragiles économiquement.

Il faut jouer avec le droit, y compris sur les questions démocratiques, il faut continuer d'expérimenter localement, et y compris créer des brèches pour faire avancer et pouvoir amener ce changement de culture. Il faut pouvoir aujourd'hui faire revoir, clarifier le cadre de la participation citoyenne et le cadre juridique, dans un moment les citoyens demandent, c'est aussi une demande sociale, plus de participation, surtout celles dont ils voient les effets.

On a montré à Poitiers que c'était possible de délibérer et décider, de prendre des décisions à 200 personnes. Ce récit est très important parce que les gens ensuite voient concrètement le fruit de leur engagement, du temps qu'ils y ont mis, ils voient concrètement en action cette démocratie parce qu'ils l'ont vécue aussi, cette démocratie plus directe. Et c'est extrêmement puissant aussi en termes d'engagement et de conscientisation citoyenne, dont je parlais tout à l'heure, d'éducation populaire. Mais c'est absolument important de sortir du bricolage juridique.

Une petite relance sur le RIC et sur l'accessibilité de vos dispositifs. Est-ce que dans votre assemblée vous avez une belle représentativité de votre population? Est-ce que c'est bien ouvert à tous ?

On utilise le tirage au sort. On a fait du tirage au sort avec du porte-à-porte, ce qui fait que ce sont les

élus qui font du porte-à-porte, on tire au sort des adresses. Donc en termes de réponses, on a eu des taux de réponses à 40 % de réponses positives de tirage au sort. Ensuite, comme tous les autres dispositifs, il n'y a pas d'indemnisation. Je pense que c'est vraiment un levier qui permettrait une mobilisation dans le temps. On a eu une belle diversité sociologique au début de nos assurances d'objet citoyenne. Les tirées au sort ne viennent plus forcément au fur et à mesure, il y a une forme d'essoufflement aussi, je pense que c'est lié tout simplement aussi à la durée, c'est plus d'un an dans le cadre de l'Assemblée.

On a revu notre dispositif pour que ce soit plus court et permettre de garder cette diversité sociologique du début jusqu'à la fin. Je pense que l'indemnisation peut quand même être un levier majeur pour réjouir cette problématique de la déperdition.

Sur le RIC local, c'est aussi un dispositif qui aujourd'hui dans le droit français n'existe pas, donc on a bricolé en combinant ce que nous permet le droit, c'est-à-dire le droit de pétition qui existe dans la Constitution Française. C'est l'article 72-1, et le référendum local qui existe aussi, et donc en combinant les deux, on arrive à ce qui ressemble le plus à un référendum d'initiative citoyenne.

Ce dispositif d'interpellation vient d'être saisi actuellement, ça fait deux semaines qu'il a été saisi officiellement pour la première fois par un collectif d'habitants, de locataires vis-à-vis de notre bailleur social. On doit les rencontrer bientôt et on verra s'ils décident de poursuivre jusqu'aux 900 signatures, mais on les accompagne dans la rédaction ensuite de leurs propositions, s'ils ont le choix de poursuivre leurs pétitions.

Tout un logigramme et une organisation en interne qui nous permet d'accompagner, par la mission participation citoyenne, ces pétitionnaires dans les différentes étapes pour recueillir ensuite les signatures qui leur seront nécessaires.

On ne parle pas de RIC, parce que si on avait souhaité délibérer localement pour créer ce nouveau dispositif, on n'aurait pas pu, on aurait été empêchés vis-à-vis de l'État. Donc il y a un vrai rapport de force avec l'État pour permettre de délibérer et surtout de **faire advenir une démocratie d'interpellation** qui soit vraiment pleinement reconnue comme étant un outil de démocratie locale.

1. *Partons du principe que vous vous présenter aux prochaines élections. Est-ce que vous accepteriez à nouveau une délégation à la participation citoyenne ? Et surtout, quelle serait, après cette première expérience que vous venez de nous relater, dans laquelle vous avez clairement fait preuve d'innovation, de bousculer un peu les lignes et les traditions, quels seraient vos prochains défis dans ce cadre-là ?*
2. *Concernant le réseau Action Commune qui réunit des équipes municipales issues de listes citoyennes, Est-ce un un lieu qui permet d'innover en matière de démocratie participative ? Est-ce que c'est un réseau qui va se positionner sur cette question-là pour les élections de 2026 ? Et si oui, en portant quelles propositions ?*

Effectivement, on imagine que je vais me représenter, mais ce ne sera pas moi qui le décidera puisque ce sera le collectif qui décidera qui est candidat, qui ne l'est pas, et après on acceptera si on l'est ou pas. Dans l'idéal, oui, pourquoi pas repartir sur une délégation comme celle-ci, j'y ai trouvé beaucoup de sens, une expérience extrêmement enrichissante, surtout humainement, mais aussi intellectuellement dans ce mandat. L'idée de cumuler des mandats me titille beaucoup, je pense qu'il ne faut pas s'engager dans cette voie-là.

Sur le défi, je rêve à Poitiers - mais ce sera tout le travail de l'association Poitiers Collectif et de cette remobilisation – de repenser un nouveau projet, le projet avant les personnes, encore une fois, et qui l'incarnera.

Dans cette année de campagne, il faudrait qu'on aille encore plus loin sur les questions de démocratie participative. Pourquoi pas penser un nouveau projet dans lequel il n'y a plus besoin d'assemblées citoyennes. On permettra de pouvoir infuser la co-décision et la co-construction partout dans nos décisions municipales, dans le circuit de gouvernance municipale, ou en tout cas, sur des très grands projets.

On sort de la logique des budgets participatifs pour vraiment renouer avec les racines mêmes de Porto Alegre, l'appropriation par les citoyens des finances publiques. Aujourd'hui, on a un peu dévié à instrumentaliser la question des budgets participatifs, en mettant de côté quelque chose de beaucoup plus fondamental qui est décidé collectivement, y compris élus et habitants, de ce que l'on fait de nos finances locales. Et le budget, ça détermine des choix.

J'aimerais co-construire plutôt une future PPI, Programmation Pluriannuelle d'Investissement avec des citoyens. Ce serait une belle étape. Concernant le réseau Actions Communes, j'en fais partie, je suis militante et dans lequel je suis très investie. Il a pour vocation de faire émerger ce qu'on pourrait appeler une **forme de municipalisme à la française**.

En 2026, il y a un objectif électoral très clair qui est de renforcer, multiplier le nombre de villes qui seraient remportées par des listes citoyennes aux élections municipales. C'est un objectif qu'on se donne dans le cadre de ce réseau Action Commune. Le parti pris de ce réseau, c'est vraiment de redonner du pouvoir aux communes, et en partant du fait que la démocratie se construit d'abord et avant tout par le local. Ça passe par la réappropriation des finances publiques ou des projets structurants, par mettre en phase nos institutions avec l'idée démocratique.

Il faut engager cette transformation par le bas, en permettant à des citoyens, à des habitants, de se réapproprier vraiment leurs institutions au niveau local. Moi, je pense que dans ce cadre-là, le réseau Action Commune a aussi tout un plaidoyer et une action à mener en faveur d'une décentralisation beaucoup plus poussée en faveur des communes, et notamment sur les questions des services publics, qui sont aujourd'hui plus que menacés. Ce réseau est très important aujourd'hui, et c'est évidemment là que s'élaborent des innovations en matière démocratique en visant cet objectif d'une démocratie locale qui soit plus forte.